

publiée le
10/07/2026



LISTE des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 3 juillet 2026

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 03 juillet 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samois-sur-Seine, se sont réunis à 20h00 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 26 juin 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. BOUSQUET Jacques, Maire

M. MORFAUX Patrick, Mme HATTIER Bénédikte, M. DUMARCHÉ Éric, Mme EHRHARDT Caroline, M. DILLON Sébastien, adjoints

Mme DE SAULNAY Alix, M. FERONE Georges, M. GRZESKOWIAK Jean-Luc, M. JANY Laurent, Mme LAURAS Claire, M. LEIDNER Didier, Mme GAVELLE Aurélie, Mme BOURGUIGNON Marie Françoise, M. De ARAUJO Frédéric

Absents ayant donné pouvoir : Mme STRIPPE Stéphanie (pouvoir à Mme HATTIER Bénédikte) et M. PIGOT Thierry (pouvoir à Mme BOURGUIGNON Marie Françoise)

Absentes : Mme GAUTHIER Juliette et Mme BILLARD Joëlle

Secrétaire de séance : Mme DE SAULNAY Alix

2026-07-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2026
Approbation à l'unanimité.

2026-07-02 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Samoïs-sur-Seine,
- PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours,
- AUTORISE le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

2026-07-03 SDESM - Motion relative au projet de loi Décentralisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion proposée par la FNCCR et le SDESM,
- AUTORISE le Maire à transmettre cette délibération ainsi que la motion à monsieur le Premier Ministre pour lui rappeler le rôle exercé par les AODE et les syndicats d'énergie.

2026-07-04 Désignation d'un référent déontologique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la désignation de Monsieur Frédéric DEBOVE, proposé par l'AMIF77, en tant que référent déontologue,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette fonction.

2026-07-05 Mise à jour du règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Samoïs-sur-Seine,
- APPROUVE son entrée en vigueur à compter du 01^{er} septembre 2026.

2026-07-06 Mise en place d'une étude dirigée et adoption de son règlement intérieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'une étude dirigée à compter du mois d'octobre 2026,
- FIXE le tarif forfaitaire de l'étude dirigée à 20 € par trimestre,
- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de l'étude dirigée.

2026-07-07 Modification du règlement de fonctionnement et location de la salle « La Samoisiennne »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les termes du règlement d'utilisation et location de la salle communale « La Samoisiennne »,
- D'APPROUVER son entrée en vigueur à compter du 01^{er} septembre 2026,
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions de location à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

2026-07-08 Pôle Santé de Samois-sur-Seine : bail entre la commune et les praticiens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer à partir le bail type professionnel joint en annexe à la délibération, avec les praticiens pour une durée de 9 ans et un loyer de base, hors charges d'un montant de 17.40 € TTC, ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- AUTORISE le Maire à signer à partir le bail type précaire joint en annexe à la délibération, avec les médecins « maitre de stage universitaire » pour une durée de 3 ans maximum, et un loyer de base, hors charges d'un montant de 17.40 € TTC, ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- PRECISE que le loyer de base de 17.40 € TTC sera révisé annuellement au 1^{er} juillet, en fonction de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 4^{ème} trimestre,
- AUTORISE le Maire à accorder si nécessaire des facilités à l'installation des médecins sous forme d'exonération des loyers et/ou charges, pendant une période maximale de 2 ans,
- Les recettes sont inscrites au budget de la commune.

2026-07-09 Approbation du coût de scolarité par élève, année 2025 et fixation du montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2026/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ARRETER le coût élève 2025 à 2 800.68 € pour un élève scolarisé en école maternelle,
- D'ARRETER le coût élève 2025 à 679.24 € pour un élève scolarisé en école élémentaire,
- DE FIXER la participation par élève domicilié hors Samois-sur-Seine, aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de la commune à la somme de 2 800 € au titre de l'année scolaire 2026/2027,
- DE FIXER la participation par élève domicilié hors Samois-sur-Seine, aux charges de fonctionnement de l'école élémentaire de la commune à la somme de 679 € au titre de l'année scolaire 2026/2027,
- PRECISE que la participation aux frais de scolarité ne sera demandée aux communes de résidence pour les élèves extérieurs, que sur la base de réciprocité.

2026-07-10 Location de la salle « La Samoisienne » -mise à jour des tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs de location de la salle « La samoisienne » figurant au tableau ci-dessous :

TARIF LOCATION DE "LA SAMOISIENNE" (à compter du 1er septembre 2026)		Particuliers et entreprises		Associations		Personnel communal
		Samoisiens	Extérieurs	Samoisiennes 1ère location gratuite	Extérieures	
La salle polyvalente	week-end (samedi et dimanche)	460 €	920 €	puis 90 €	180 €	90 €
	une journée (semaine)	230 €	460 €	puis 90 €	180 €	90 €
Le foyer (bar-office)	week-end (samedi et dimanche)	230 €	350 €	gratuit	120 €	gratuit
	une journée (semaine)	180 €	290 €	gratuit	120 €	gratuit

2026-07-11 Fonds d'Aménagement Communal -Avenant au contrat cadre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau programme d'actions du FAC de la Commune de Samois-sur-Seine, présenté ci-dessous :

Intitulé des projets	Calendrier prévisionnel	Cout estimé HT	Subvention demandée
Plan mobilités -réfection et sécurisation de la voirie	2025-2027	595 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL		595 000,00 €	150 000,00 €

- VALIDE le principe de signature de l'avenant au contrat cadre signé le 17/12/2025,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

2026-07-12 Budget de la commune : décision modificative n°1 budget année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2026 de la commune.

2026-07-13 Rémunération des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités périscolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER l'autorité territoriale à recruter des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des fonctions d'enseignement et d'animation pendant les temps d'activités périscolaires,
- Pour l'année scolaire 2026/2027, de faire assurer les missions d'études surveillées et études dirigées, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,
- Les crédits suffisants sont prévus au budget de la commune -chapitre 012.

Secrétaire de séance

Mme De SAULNAY Alix



Le Maire

M. BOUSQUET Jacques

